



## **APPEL A PROJETS 2024 FONDATION VICTOR ET ERMINIA MESCLE**

### **• Conditions générales**

La Fondation Victor et Erminia Mesclé sous l'égide de la Fondation pour la recherche médicale (FRM) a pour vocation d'encourager la recherche sur la transplantation d'organes et la thérapie cellulaire à visée réparatrice.

Cet appel à projets annuel est destiné à soutenir des recherches précliniques sur les greffes d'organes ou de cellules.

Sont éligibles, les projets portant sur la perte du greffon, l'induction de tolérance, les mécanismes moléculaires impliqués dans les phénomènes de rejet et l'identification de biomarqueurs innovants.

Sont exclus les projets portant sur :

- la caractérisation et la production de cellules souches ou progénitrices
- la thérapie cellulaire pour la correction des hémopathies malignes,
- les projets purement épidémiologiques et biostatistiques ou visant au financement d'essais cliniques.

Le financement alloué sera remis par la Fondation pour la recherche médicale sous la forme d'un Prix : le Prix Victor et Erminia Mesclé 2024.

### **• Financement**

Cet appel à projets est destiné à soutenir une unique équipe de recherche.

Le montant du financement est de 100 000 euros pour une durée de 2 ans. Il est destiné à couvrir des frais d'équipement, de fonctionnement, de mission et/ ou de personnel.

Le financement devra débuter au plus tard le 31 décembre 2024

## • Critères d'éligibilité

Le demandeur, porteur du projet, doit être un chercheur ou un enseignant chercheur statutaire (EPST, Université...) et ayant une activité de recherche pour toute la durée du financement.

Le demandeur ne doit pas être bénéficiaire en tant qu'investigateur principal d'une aide aux équipes de la FRM en cours de financement (Equipes FRM, Amorçage de jeunes équipes, anciens Programmes Urgences et Pionniers, appels à projets des Axes prioritaires).

L'équipe candidate doit être reconnue comme équipe indépendante (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) par un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (CNRS, Inserm, Université...) comme suite à une évaluation par le HCERES.

Les demandes seront évaluées par un comité scientifique composé d'experts européens.

## Calendrier

4 mars 2024	Ouverture de l'appel à projets
29 avril 2024	Clôture de l'appel à projets
<b>17 juin 2024</b>	<b>Sélection des projets</b>

La sélection des dossiers est assurée par un comité scientifique Adhoc.

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- a) Porteur de projet et équipe : CV, liste de publications, compétitivité de l'équipe, contribution de chaque membre
- b) Projet : faisabilité, méthodes et approches expérimentales, originalité et aspect innovant, retombées attendues et applications potentielles, justification et adéquation de la demande budgétaire, importance et complémentarité des co-financements

Consulter le détail de cet appel à projets avec la notice explicative correspondante sur le site web de la FRM : [www.frm.org](http://www.frm.org) – Espace Chercheurs – appel-a-projets-frm - Prix de Recherche Contact : Gaëtane Pollin : [gaetane.pollin@frm.org](mailto:gaetane.pollin@frm.org)

## • Engagements de la FRM pour la Science Ouverte :

En 2024, la Fondation pour la Recherche Médicale s'engage en faveur de la Science Ouverte et promeut la diffusion et le libre accès aux résultats scientifiques.

Ainsi, à compter de 2024, les bénéficiaires des aides de la FRM, s'engageront à rendre librement accessibles leurs publications scientifiques revues par les pairs issues directement du projet soutenu par la fondation. A minima, la version acceptée pour publication (Author Accepted Manuscript; AAM) ou la version éditeur devra être déposée sur l'archive nationale HAL en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM.

hive nationale HAL en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM.

La FRM recommande à ses bénéficiaires de privilégier les revues nativement en accès ouvert et de conserver leurs droits d'auteurs par l'apposition d'une licence libre Creative Commons de type CC-BY ou équivalente.

La FRM encourage les voies de prépublication via les preprints, le libre accès des monographies et des ouvrages et tous modèles innovants et voies alternatives de publication qui sont en adéquation avec les objectifs de la Science Ouverte et l'exigence d'examen par les pairs.

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données, logiciels et codes-sources issus des projets de recherche soutenus, la FRM recommande à ses bénéficiaires d'adopter une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable), dans le respect du principe «aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire».